Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit d'engagement de 68'000 francs pour le parcage en zone blanche

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour une demande de crédit d'engagement de 68'000 francs pour le parcage en zone blanche.

L'objectif poursuivi par la demande de crédit d'engagement est multiple.

En premier lieu, il s'agit de modifier les conditions de parcage en zone blanche, en limitant la durée de stationnement à 8 heures au maximum, afin de lutter contre les comportements abusifs de certains usagers qui, en laissant leur véhicule stationné de manière souvent illimitée, privent les habitants de l'usage des places en zone blanche.

En complément à l'objectif principal, ce crédit permettra également d'installer des potelets d'évitement dans certaines zones de parcage, améliorant ainsi la sécurité des usagers et des piétons, mais aussi de renouveler le marquage au sol de certaines zones blanches, qui n'a plus été refait depuis longtemps et qui, dans certains cas, n'est quasiment plus visible.

2 Modification des conditions de parcage en zone blanche

2.1 Situation actuelle et problématique vécue

Le parcage en zone blanche à La Tène n'est aujourd'hui assujetti à aucune limite de temps de stationnement, ce qui est certes conforme à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) mais qui génère des difficultés quotidiennes.

En effet, l'absence de durée maximale de stationnement induit certains comportements abusifs sinon incivils, en ce sens que certains usagers *privatisent* le domaine public à leur profit, en stationnant leurs véhicules pour une longue durée, voire de manière continue, privant ainsi de toute possibilité d'utilisation les autres usagers, lesquels sont souvent des riverains immédiats desdites places de parc. Le nombre de ces comportements abusifs est en augmentation.

Le service communal de sécurité publique et la Police neuchâteloise sont par ailleurs démunis car ils n'ont aucun moyen d'agir en l'absence de réglementation spécifique et aucune amende d'ordre ne permet de sanctionner les comportements décrits ci-dessus, ceci alors même que le Conseil communal enregistre régulièrement des plaintes (écrites et orales) et des remarques de citoyens au sujet de véhicules ventouses.

Deux exemples concrets de situations rencontrées vous sont ainsi rapportés :

- une remorque a été parquée sur une place en zone blanche durant tout l'hiver 2018-2019
- des employés d'entreprises, souvent externes, garent leurs véhicules privés le matin à la place du véhicule de l'entreprise qu'ils ont laissé garé toute la nuit précédente

2.2 Variantes étudiées

Les commissions réglementaire et de circulation, des transports et de l'agglomération se sont penchées régulièrement sur cette problématique et ont étudié diverses variantes, sans qu'il ne ressorte toutefois une solution idéale.

Aussi, pour poursuivre les réflexions et trouver une solution, un groupe de travail politique composé de membres des commissions susmentionnées et du conseiller communal en charge de la sécurité publique a été créé et a étudié diverses variantes dans le vaste panel à disposition, dont :

1. la définition de zones de parcage avec délivrance de macarons (à l'instar de la pratique en Ville de Neuchâtel)

2. la suppression du parcage en zone blanche et la généralisation du parcage en zone bleue
3. à l'inverse, la suppression du parcage en zone bleue et la généralisation des zones blanches, avec l'introduction d'une durée de stationnement (variable selon les zones ou situations)
4. la généralisation du parcage payant (horodateurs)
5. … avec ou sans vignettes (payantes ou gratuites)
6. le maintien du zonage actuel (parfois zones blanches et parfois bleues) avec l'introduction d'une durée maximale de stationnement en zone blanche

En parallèle, un autre groupe de travail technique formé du conseiller communal en charge de la sécurité publique et de membres des services Administration (y.c. sécurité communale) et Infrastructures, a étudié la faisabilité des solutions étudiées, leurs coûts, leurs impacts sur les activités de contrôle et la charge de travail pour le personnel.

Ce groupe a également rencontré le responsable du domaine public de la ville de Neuchâtel afin qu'il présente le système de zones en vigueur et fournisse des informations détaillées sur la stratégie du parcage et la gestion des vignettes.

2.3 Variantes écartées

Lors des travaux, il a été constaté que l'introduction d'un système de macarons, payants ou non, est complexe dans sa réalisation et coûteux à exploiter à une petite échelle comme celle de la commune de La Tène.

La complexité de réalisation provient du fait que la mise en place de macarons doit reposer sur une analyse technique préalable (par des ingénieurs en circulation) des pratiques et besoins des usagers de la route, une définition d'une politique communale claire en matière de stationnement, pour ensuite passer à l'élaboration d'un zonage répondant à la vie de la commune (p.ex. habitation, commerce, écoles) et permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie définie, et enfin passer à la mise en œuvre par une diffusion contrôlée d'un nombre limité de macarons correspondant aux besoins des habitants des zones, des entreprises présentes et des pendulaires y travaillant. A noter encore que le nombre de places marquées doit également être adapté à la politique poursuivie et à celui des vignettes délivrées.

En sus, au niveau des coûts et sur la base de l'expérience de la Ville de Neuchâtel, il a été pris acte que la mise en place d'un système de macarons est un travail de longue haleine, qui génère au final une charge administrative non négligeable (soit environ l'équivalent de 0.8 à 1 EPT en Ville de Neuchâtel – avant l'introduction d'un nouveau système électronique de contrôle et de délivrance des macarons qui était encore à l'étude cet été).

Enfin, l'importance des problèmes à résoudre (combien de vignettes par ménage ? à quel prix ? pour quelle zone ? etc.) a finalement convaincu le Conseil communal d'écarter cette variante.

Si la généralisation du parcage en zone bleue pourrait sembler de prime abord une solution intéressante, sa réalisation impliquerait tout d'abord de repeindre toutes les places de parc actuellement en zone blanche, soit un coût important.

Enfin, vu la durée de stationnement limitée à 60 (+30) minutes les jours ouvrables – ainsi que les dimanches et jours fériés pour autant que cela soit expressément indiqué –, la généralisation des zones bleues impliquerait immanquablement de devoir offrir un système de macarons pour les habitants, avec toute la complexité évoquée aux paragraphes précédents. En effet, sans macaron, les habitants rencontreraient d'importantes difficultés pour parquer près de leur domicile pour une longue durée. Cette durée de 60 minutes est trop courte pour nos concitoyens, par exemple pour leurs visites.

Cette variante a donc également été écartée.

2.4 Solution retenue

Dans ses réflexions, le Conseil communal a continuellement cherché à limiter autant que faire se peut les difficultés (existantes ou futures) des habitants pour parquer près de leur domicile pour une longue durée, tout en luttant contre les comportements abusifs.

Il a également privilégié la recherche d'une solution simple, pouvant être mise en place rapidement et à un coût raisonnable, permettant les activités de contrôle et la sanction immédiate des comportements illicites, et sans générer une nouvelle charge administrative.

A ce titre, l'introduction d'une durée maximale de stationnement en zone blanche a été retenue.

S'agissant de la durée de stationnement (4, 6, 8, 12 heures ou autre) et des jours assujettis à cette limitation (jours ouvrables, avec ou sans jours fériés), une durée maximale de stationnement de 8 heures, tous les jours de la semaine (7/7), semble permettre d'avoir plus de souplesse pour nos habitants et, en même temps, d'imposer une restriction pour les voitures ventouses.

Le parcage en zone blanche sera identifié de la manière suivante :

Figure 1 : projet d'un panneau de signalisation

Il conviendra encore d'étudier avec les spécialistes en signalisation routière si les panneaux devront être complétés avec un pictogramme indiquant *7/7* ou du *lundi au dimanche.*

A noter enfin que selon notre service de sécurité communale, les activités de contrôle seront plus simples pour les zones blanches avec durée limitée que pour les zones bleues.

Par ailleurs, les actuelles zones bleues ainsi que celles avec horodateurs ne seront pas modifiées. La place de parc de Thielle a été également étudiée pour être éventuellement convertie en P+Rail, co-voiturage ou zone relai, cependant le projet n'est pas assez mûr et n'a pas été retenu pour l'instant.

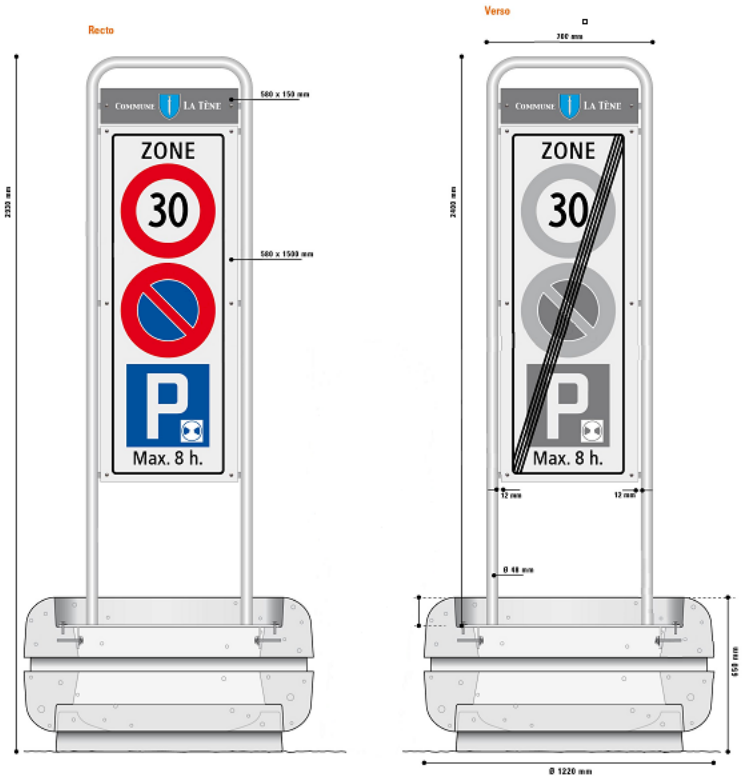

Figure 2 : projet de totem d'entrée et de sortie de zone 30
avec modification de la durée du parcage

3 Autres interventions simultanées

Le Conseil communal souhaite procéder simultanément à la modification des conditions de parcage en zone blanche ainsi qu'à quelques autres interventions, soit :

- l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et des piétons par l'installation de potelets, qui seront installés à titre de mesures d'évitement ; à noter que des demandes en ce sens émanent tant de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération que d'habitants
- la réfection du marquage au sol de certaines zones blanches, qui n'a plus été entretenu depuis longtemps et qui, dans certains cas, n'est quasiment plus visible ; les zones concernées sont :
    - Marin : rues de Foinreuse, de la Prairie, des Indiennes, des Sugiez, Paul-Vouga, du Champ-des-Piécettes
    - Epagnier : rue Louis-Guillaume
    - Wavre : Les Motteresses, Les Pacots, Grand'Rue
    - Thielle : Les Broillets

Les annexes 2 et 3 du présent rapport indiquent les zones impactées par les travaux ainsi que la nature de la signalisation qui sera modifiée, respectivement mise en place.

4 Estimation des coûts

Les offres sollicitées auprès d'entreprises spécialisées présentent un coût des travaux résumé ainsi :

	Objet	Coûts (CHF)
1	Changement de la signalisation verticale concernant la durée de stationnement en zone blanche (max. 8 heures)	36'054.00
2	Installation de potelets (mesures d'évitement dans les zones de stationnement)	7'548.00
1+2	Coûts de la main d'œuvre et du transport (phases 1 et 2)	9'640.00
3	Réfection du marquage routier (lignes blanches), main d'œuvre comprise	10'048.80
	Sous-total 1	63'290.80
	Rabais (quantité et revendeur) 10%	-6'329.08
	Sous-total 2	56'961.72
	TVA (7.7%)	4'386.05
	TOTAL (TTC)	61'347.77
	Divers (p.ex. publication FO, avis divers) et imprévus (10%)	6'134.77
	TOTAL	**67'482.55**
	ARRONDI	**68'000.00**

5 Frais financiers

Selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), le crédit sera assujetti à un amortissement de 10% sur 10 ans.

Comptes des investissements		**CHF**
Dépenses d'investissement		68'000.00
Recettes d'investissement		0.00
Investissement net		**68'000.00**
Charges/Recettes d'exploitation	**Taux**	**Charges(+)/Recettes(-) CHF**
Amortissement	10.00%	6'800.00
+Intérêt sur le capital investi net	1.80%	612.00
Total charges (+) / Recettes (-) nettes		**7'412.00**

La présente demande de crédit d'engagement figure aux prévisions des investissements 2020. Les dépenses seront inscrites sous le no d'investissement 20191001 (nature 5060000 ; fonctionnelle 61500).

6 Réalisation des travaux

En cas d'acceptation du crédit d'engagement, la première opération sera, dès l'issue du délai référendaire (40 jours), la prise d'un arrêté de circulation routière prescrivant une limite de durée de stationnement et qui sera publié dans la Feuille officielle (30 jours).

Les travaux d'installation et de peinture auront lieu dès l'issue de l'hiver, lorsque les conditions climatiques permettront de procéder à des travaux de peinture en extérieur. Les travaux seront réalisés par zone.

Les travaux de la mise en place de la signalisation verticale pourront éventuellement être réalisés par les collaborateurs du secteur Voirie, espaces verts. Cette réalisation dépendra bien entendu de la période d'exécution et du personnel disponible et, cas échéant, elle permettra de réduire les coûts de réalisation du projet.

7 Conséquence sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux ne générera aucune charge supplémentaire de travail pour le personnel, hormis l'éventuelle implication du secteur Voirie, espaces verts dans la mise en place de la signalisation verticale.

Le travail de nos assistants de sécurité publique, qui seront 2 dès l'année 2020, sera amélioré par un contrôle facilité et un traitement rapide des cas illicites par la voie de l'amende d'ordre. A noter que suite à la décision du Grand Conseil lors de sa session des 5 et 6 novembre 2019, 75% du produit des amendes d'ordre délivrées par les communes leur restera acquis, 25% allant à l'Etat pour couvrir les frais administratifs.

8 Conclusion

Le Conseil communal estime que la modification du parcage en zone blanche, en introduisant une durée maximale de stationnement de 8 heures, 7/7, permettra de régler la problématique des voitures ventouses et garantira un tournus dans la mise à disposition des places de parc, ceci au profit immédiat des habitants de notre commune.

Au vu des arguments évoqués ci-dessus, le Conseil communal vous demande de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant un crédit d'engagement de 68'000 francs pour le parcage en zone blanche.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 18 novembre 2019 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : Projet d'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 68'000 francs pour le parcage en zone blanche

Annexe 2 : Zones de parcage impactées par la demande de crédit d'engagement

Annexe 3 : Nature de la signalisation des zones de parcage

12 décembre 2019

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit d'engagement de 68'000 francs pour le parcage en zone blanche

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 18 novembre 2019
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Vu le règlement communal sur les finances, du 19 novembre 2015,
Entendu le rapport de la commission financière,
Entendu le rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit :
a) montant

Article premier
Un crédit d'engagement de 68'000 francs est accordé au Conseil communal pour le parcage en zone blanche.

b) amortissement

Art. 2
La dépense sera comptabilisée dans le compte des investissements no 20191001, et amortie au taux de 10% l'an.

Exécution

Art. 3
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,	Le secrétaire,
D. Jolidon	E. Pecoraro

Zones de parcage impactées par la demande de crédit d'engagement **Annexe 2**

Marin - Zone 1 : Rue de Foinreuse :

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000 0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 31.10.2019 11:12:11

Marin - Zone 2 : Rue de la Prairie et des Indiennes

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000 0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 31.10.2019 11:20:24

Marin - Zone 3 : Rue des Sugiez, Paul-Vouga et du Champ-des-Piécettes

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:2'000

0 20 40 60m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 31.10.2019 11:32:46

Epagnier - Zone 4 : Rue Louis-Guillaume

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 31.10.2019 11:39:01

Wavre - Zone 1 : Les Motteresses

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 04.11.2019 08:43:20

Wavre – Zone 2 : Les Pacots

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:500

0 5 10 15m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 01.11.2019 08:09:49

Wavre – Zone 3 : Grand’Rue

Géoportail du Système d’ Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:500

0 5 10 15m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n’est donnée quant à l’exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 01.11.2019 08:12:53

Thielle – Zone 1 : Les Broillets

Géoportail du Système d’ Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:500

0 5 10 15m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n’est donnée quant à l’exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 01.11.2019 09:29:37

Nature de la signalisation des zones de parcage **Annexe 3**

Les futures installations dépendent de l'état actuel des signalisations dans les différentes zones. Nous nous permettons donc de vous préciser la nature de l'intervention pour chacune, comme illustré dans les plans ci-après.

Les installations prévues sont :

- bacs à fleurs (supports), totems, panneaux avec pictogrammes
- totems, panneaux avec pictogrammes (car un bac à fleurs est déjà existant)
- supports, cadres en tube, panneaux avec pictogrammes
- panneaux de zone, bornes noir-blanc (soit un seul support pour indiquer la présence d'une zone blanche, et non deux panneaux de signalisation pour indiquer son début et sa fin)

Dans les plans ci-après, est spécifié l'ensemble des interventions en référence à la légende suivante :

	Nature de l'installation
	Bac à fleurs (support), totem, panneau avec pictogrammes
	Totem, panneau avec pictogrammes
	Support, cadre en tube, panneau avec pictogramme
	Panneau de zone, borne noir-blanc

Marin - Zone 1 : Rue de Foinreuse :

Marin - Zone 2 : Rue de la Prairie et des Indiennes

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 09:06:45

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 11:19:32

Marin - Zone 3 : Rue des Sugiez, Paul-Vouga et du Champ-des-Piécettes

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 09:12:15

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 09:11:59

Epagnier - Zone 4 : Rue Louis-Guillaume

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:500

0 5 10 15m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 11:32:17

Wavre - Zone 1 : Les Motteresses

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:2'000

0 20 40 60m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 11:22:08

Wavre – Zone 2 : Les Pacots

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 09:18:26

Wavre – Zone 3 : Grand'Rue – Champs Capitan

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 09:20:19

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 11:23:18

Thielle – Zone 1 : Les Broillets

Géoportail du Système d' Information du Territoire Neuchâtelois

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Echelle 1:1'000

0 10 20 30m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

page 1/1

Impression du : 08.11.2019 09:21:55